Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-DCM08_171126-BF

# NOTE DE PRÉSENTATION

# DE LA

# DÉCISION MODIFICATIVE N°1

# 2026

## BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-DCM08_171126-BF

*CONTEXTE ET PORTÉE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 ..... 3*

*LA PRÉSENTATION COMPTABLE DE LA DM1 2026 ..... 5*

*1. LES AJUSTEMENTS EN FONCTIONNEMENT DE LA DM1 2026 ..... 7*

**1.1. L'analyse des dépenses ..... 7**

**1.2. L'analyse des recettes ..... 9**

*2. LES AJUSTEMENTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE LA DM1 2026 ..... 12*

**2.1. L'analyse des dépenses ..... 12**

**2.2. L'analyse des recettes ..... 13**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-DCM08_171126-BF

# CONTEXTE ET PORTÉE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1

**Une fiabilisation des prévisions engagée depuis mars 2026**

Le budget primitif 2026 a été adopté le 18 décembre 2025, avant le renouvellement de l'exécutif municipal intervenu en mars 2026.

Depuis son installation, la nouvelle équipe a engagé avec les services municipaux un examen approfondi des conditions d'exécution de ce budget. Ce travail vise à rapprocher les prévisions des dépenses à prendre en charge et des recettes effectivement attendues, afin de disposer d'une appréciation fiable de la situation financière de la commune.

Le budget supplémentaire adopté le 17 juin 2026 a constitué une première étape. Outre la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice précédent, il a notamment ouvert des crédits complémentaires pour les charges courantes et les opérations d'investissement, tout en ajustant plusieurs prévisions de recettes. Il a été présenté en équilibre dans les deux sections.

La poursuite de l'examen des engagements et des dépenses, ainsi que l'actualisation des recettes attendues d'ici la clôture de l'exercice, font apparaître de nouveaux besoins d'ajustement. La présente décision modificative en assure la traduction budgétaire.

**Une actualisation des dépenses et des recettes attendues**

Les corrections proposées concernent notamment des charges antérieures restant à prendre en compte, la nécessité de compléter les crédits prévus pour certaines dépenses et des prévisions de recettes qui doivent être revues à la baisse. Elles comprennent également les ajustements liés à l'exécution de l'exercice et les opérations comptables nécessaires à sa clôture.

Ces mouvements sont détaillés dans la suite de la présente note, distinguant les compléments de crédits, les évolutions constatées en cours d'année, les révisions de recettes et les opérations d'ordre.

La présente décision modificative vise à donner au Conseil municipal une vision aussi complète et fidèle que possible de la situation budgétaire de la commune à l'approche de la clôture de l'exercice. Les ajustements proposés font apparaître un déséquilibre de la section de fonctionnement. Ils permettent de préciser les difficultés à traiter et de préparer les conditions du retour à l'équilibre.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-DCM08_171126-BF

**Un déséquilibre de fonctionnement de 3 880 505,44 €**

La décision modificative propose une augmentation nette des dépenses de fonctionnement de 3 381 227,75 € et une diminution nette des recettes de 499 277,69 €. Elle fait ainsi apparaître, en fonctionnement, un excédent des dépenses sur les recettes de 3 880 505,44 €.

Après intégration de ces mouvements, les prévisions cumulées de fonctionnement, résultat reporté compris, s'établissent à 90 220 329,57 € en dépenses et 86 339 824,13 € en recettes. Ce déséquilibre est celui des prévisions budgétaires soumises au Conseil municipal. Il ne constitue pas, à ce stade, le résultat définitif de l'exercice, qui dépendra de l'exécution et des opérations de clôture.

Les mouvements d'investissement s'équilibrent à 550 751,31 € en dépenses comme en recettes. Après décision modificative, les prévisions cumulées de cette section, reports compris, s'établissent à 41 762 563,28 € en dépenses et en recettes.

**Les échanges avec les services de l'Etat et la préparation des prochains budgets**

La situation et la démarche de la commune ont été présentées le 29 octobre 2026 aux services de la préfecture et de la DRFiP. Cette situation fait l'objet d'échanges avec ces services afin d'en préciser les suites dans le cadre des dispositions applicables au contrôle budgétaire.

Au-delà des ajustements nécessaires à la clôture de l'exercice, ce travail doit permettre de préparer les prochains budgets sur des bases fiabilisées et d'engager le retour à un équilibre durable.

Le rétablissement de l'équilibre financier est une obligation qui doit aller de pair avec la mise en œuvre du programme sur lequel les Aubagnais se sont prononcés en mars 2026. Les choix de gestion et le rythme des projets devront être adaptés aux moyens de la commune, tout en maintenant le cap des engagements pris pour améliorer le quotidien des habitants.

La préparation des prochains budgets s'appuiera sur la fiabilisation des prévisions, la maîtrise des dépenses, l'examen des modalités de gestion et la recherche de financements des partenaires. L'objectif est de retrouver progressivement un équilibre durable entre les dépenses et les ressources, en tenant compte de la situation de départ et des contraintes qui pèsent sur la commune. Cette démarche devra également préserver les investissements dont l'utilité et la soutenabilité seront établies, notamment lorsqu'ils permettent de réduire les charges de fonctionnement.

Les développements qui suivent présentent la traduction comptable de la décision modificative et le détail des ajustements proposés.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-DCM08_171126-BF

# LA PRÉSENTATION COMPTABLE DE LA DM1 2026

## FONCTIONNEMENT (en M€*)

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dépenses réelles | 2,903 | Recettes réelles | -1,031 |
| Dépenses d'ordre | 0,478 | Recettes d'ordre | 0,532 |
| **TOTAL DÉPENSES** | **3,381** | **TOTAL RECETTES** | **-0,499** |

## INVESTISSEMENT (en M€*)

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dépenses réelles | 0,019 | Recettes réelles | 0,073 |
| Dépenses d'ordre | 0,532 | Recettes d'ordre | 0,478 |
| **TOTAL DÉPENSES** | **0,551** | **TOTAL RECETTES** | **0,551** |

## FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

| | | | |
|---|---|---|---|
| **TOTAL DÉPENSES** | **3,932** | **TOTAL RECETTES** | **0,051** |

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-DCM08_171126-BF

La Décision Modificative n°1 (DM1) présente des mouvements d'investissement équilibrés à 0,551 M€ et des mouvements de fonctionnement faisant apparaître un excédent des dépenses sur les recettes de 3,880 M€, résultant d'une augmentation nette des dépenses de 3,381 M€ et d'une diminution nette des recettes de 0,499 M€.

Cette délibération budgétaire **ajuste les crédits** de l'exercice, tant en opérations d'ordre qu'en opérations réelles.

- **Les opérations d'ordre** comprennent des opérations de section à section.
  - **Les dépenses d'ordre de fonctionnement (0,478 M€)** sont constituées de dotations aux amortissements des immobilisations (0,700 M€) et des frais d'émission d'emprunt (4 800 €) ainsi que de dotations aux provisions pour risques et charges (litiges) de 0,482 M€, minorées par une diminution du virement à la section d'investissement de 0,709 M€,
  - **Les recettes d'ordre de fonctionnement (0,532 M€)** prévoient des reprises sur provisions pour risques et charges (0,053 M€) et sur dépréciations des actifs circulants (0,431 M€), ainsi qu'un transfert de charges de 0,048 M€ permettant l'étalement des frais d'émission de l'emprunt obligataire,
  - **Les dépenses d'ordre d'investissement (0,532 M€)** sont la contrepartie des recettes d'ordre de fonctionnement mentionnées ci-dessus,
  - **Les recettes d'ordre d'investissement (0,478 M€)** sont la contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement, y compris la diminution du virement de la section de fonctionnement.
- **Les opérations réelles** sont détaillées ci-après.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-DCM08_171126-BF

# 1. LES AJUSTEMENTS EN FONCTIONNEMENT DE LA DM1 2026

## 1.1. L'ANALYSE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Chapitres | BP, BS | DM1 | TOTAL |
|---|---|---|---|
| 011 - Charges à caractère général | 19 206 891,07 € | 1 702 923,00 € | 20 909 814,07 € |
| 012 - Charges de personnel | 47 574 725,00 € | 1 018 348,00 € | 48 593 073,00 € |
| 014 - Atténuations de produits | 462 435,00 € | - 83 306,00 € | 379 129,00 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 5 122 078,87 € | 21 995,00 € | 5 144 073,87 € |
| 66 - Charges financières | 6 627 192,00 € | 233 182,00 € | 6 860 374,00 € |
| 67 - Charges spécifiques | 40 000,00 € | 10 000,00 € | 50 000,00 € |
| **TOTAL opérations réelles** | **79 033 321,94 €** | **2 903 142,00 €** | **81 936 463,94 €** |

L'ajustement des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 2 903 142 €.

- **Chapitre 011**

L'augmentation des charges à caractère général de 1 702 923 € concerne :

- des compléments de crédits (« rattrapages ») sur les postes suivants :
  - + 345 200 € pour la restauration collective,
  - + 310 000 € pour le traitement des déchets (location de caissons),
  - + 300 000 € pour l'électricité des bâtiments,
  - + 283 000 € pour les reversements des recettes des horodateurs au délégataire Q- Park,
  - + 193 000 € pour le nettoyage des locaux communaux,
  - + 80 000 € pour la facture d'eau de 2025,
  - + 59 000 € pour les cadeaux de Noël des agents, non prévus au BP,
  - + 56 000 € de frais bancaires, principalement liés à l'emprunt obligataire,
  - + 14 686 € pour le marché des animations scolaires,
- des ajustements liés à des aléas :
  - + 45 000 € de carburants,
  - + 35 051 € de contrats de coréalisation pour le théâtre (recettes équivalentes),
  - + 1 800 € de frais d'actes et de contentieux (financement par reprise de provision),
- des diminutions de crédits :
  - - 11 314 € sur la location des algécos de l'école provisoire des Passons,

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-DCM08_171126-BF

- - 8 500 € correspondant à une correction de nature comptable pour une dépense de logiciel (Cf. chapitre 65).

- **Chapitre 012**

Les crédits du chapitre 012 sont augmentés de 1 018 348 €, passant de 47 574 725 € avant DM à 48 593 073 € après DM, soit une hausse de 2,1 %. La projection de dépenses pour 2026 s'établit ainsi à environ 48,6 M€, contre 46,7 M€ en 2025, soit une progression d'environ 4,1 %.

La hausse de 3 points du taux de la contribution employeur à la CNRACL, porté de 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026, représente un surcoût de 693 k€ sur l'année, qui n'avait que partiellement été pris en compte au budget primitif. Cette hausse constitue un des principaux facteurs d'évolution du chapitre. La titularisation de certains agents a également contribué à l'augmentation des cotisations.

La revalorisation du SMIC, dont le montant n'était pas connu lors du vote du budget primitif, a entraîné le versement d'une indemnité différentielle aux agents dont la rémunération se situe en deçà de ce minimum, pour un montant de 110 k€.

La mise à disposition d'un agent par la SNCF depuis mars 2026 doit être budgétée à hauteur de 95 k€.

Le régime indemnitaire a été adapté pour un montant de 239 k€ au titre de l'IFSE. Cette hausse correspond à l'extension de l'IFSE aux agents non permanents et aux revalorisations individuelles liées aux changements et évolutions de poste, notamment dans le cadre de départs non remplacés.

Enfin le maintien du régime indemnitaire pendant les congés de longue maladie, décidé par délibération de juin 2026, représente 24 k€.

Les heures supplémentaires progressent de 34 k€, en raison de l'organisation de nouveaux événements (Braderie, Soupe au pistou).

Enfin, une régularisation ponctuelle de charges patronales relative à une situation individuelle représente 47 k€. Cette dépense n'est pas reconductible.

- **Chapitre 014**

Suite à sa notification, la contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) s'élève à 377 129 €, soit une diminution de 83 306 € par rapport au BP (460 435 €).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-DCM08_171126-BF

- **Chapitre 65**

Les autres charges de gestion courante augmentent de 21 995 €, du fait notamment :

- de créances éteintes pour 9 928 € (financées par reprise de provisions),
- de la réimputation de la dépense relative à l'achat d'un logiciel en mode SaaS pour 8 500 € (en provenance du chapitre 011),
- de l'inscription de 8 000 € pour les frais de représentation du Maire au prorata du montant de 10 000 € prévu dans la délibération N°05_170626 du 17/06/2026,
- d'un ajustement des subventions aux associations d'un montant global de + 1 518 €, soit : + 2 218 € pour l'association La Comtesse, + 300 € pour la Koumia, - 1 000 € suite à la fermeture du club de boxe Shaoling,
- de l'ajustement à la baisse des contributions obligatoires de 5 951 € (calculs définitifs des participations versées pour l'année 2025-2026 pour les enfants scolarisés à Carnoux et pour l'OGEC Sainte-Marie).

- **Chapitre 66**

Les charges financières augmentent de 233 182 € :

- + 188 182 € d'intérêts liés aux échéances sur 2026 des emprunts souscrits en 2026 (6 M€ auprès de Rivage investment, 2 M€ contractés auprès de la Banque Postale, 2 M€ empruntés à la CEPAC) et dans une moindre mesure à l'impact de la hausse des taux variables.
- + 45 000 € d'intérêts de la ligne de trésorerie.

- **Chapitre 67**

Un complément de 10 000 € est prévu pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

## 1.2. L'ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Chapitres | BP, BS | DM1 | TOTAL |
|---|---|---|---|
| 013 - Atténuations de charges | 290 000,00 € | | 290 000,00 € |
| 70 - Produits des services et du domaine | 4 338 452,30 € | - 469 996,00 € | 3 868 456,30 € |
| 73 - Impôts et taxes | 16 565 727,00 € | - 103 875,00 € | 16 461 852,00 € |
| 731 - Fiscalité locale | 52 987 922,00 € | - 653 098,00 € | 52 334 824,00 € |
| 74 - Dotations et participations | 8 275 245,49 € | 144 219,00 € | 8 419 464,49 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 1 041 498,34 € | 21 995,00 € | 1 063 493,34 € |
| 76 - Produits financiers | 1 495 750,95 € | 3 111,00 € | 1 498 861,95 € |
| 77 - Produits spécifiques | 10 000,00 € | 26 840,00 € | 36 840,00 € |
| **TOTAL opérations réelles** | **85 004 596,08 €** | **- 1 030 804,00 €** | **83 973 792,08 €** |

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-DCM08_171126-BF

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent globalement de 1 030 804 €.

- **Chapitre 70**

La prévision budgétaire au niveau des produits des services et du domaine est revue à la baisse de 469 996 € sur les postes suivants :

- les redevances des services à caractère social, soit - 140 000 € pour les accueils des mercredis et des petites vacances (CLEA) et – 70 000 € pour l'accueil en crèches,
- les recettes de stationnement, soit - 81 200 € pour le produit des horodateurs et - 72 000 € au titre du forfaits post-stationnement (FPS),
- la refacturation des dépôts sauvages (- 70 000 €),
- le remboursement de frais par le CCAS (- 60 000 €),
- le produit des concessions (- 20 000 €) et les redevances de la piscine (- 10 000 €).

Par ailleurs, des recettes augmentent en matière de :

- contrats de coréalisation du théâtre à hauteur de 35 051 € (dépense équivalente au chapitre 011),
- encaissements de la régie Espace Art et Jeunesse, soit + 15 000 €,
- vente d'électricité à EDF pour 3 153 €, non prévu au BP 26.

- **Chapitre 73**

Les impôts et taxes diminuent de 103 875 € :

- - 140 000 € sur la taxe sur les terrains constructibles,
- + 27 024 € de Dotation de Solidarité Communautaire,
- + 11 081 € au titre du remboursement sur 3 ans du dispositif de lissage conjoncturel (DILICO),
- + 3 047 € d'Attribution de Compensation (part investissement de la filière argile désormais versée en fonctionnement),
- - 5 027 € sur le versement du FPIC par la Métropole (délibération du Conseil métropolitain de septembre 2026).

- **Chapitre 731**

Le produit de la fiscalité locale est réajusté à la baisse de 653 098 € :

- - 196 892 € sur la taxe sur la consommation finale d'électricité,
- - 164 206 € sur les impôts directs locaux,
- - 110 000 € sur les droits de place,
- - 102 000 € sur les rôles supplémentaires,

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-DCM08_171126-BF

- - 80 000 € sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

- **Chapitre 74**

Les dotations et participations augmentent de 144 219 €, soit + 395 365 € en matière de participations, minorés de - 250 776 € d'allocations compensatrices de taxe foncière et de - 370 € de dotation de recensement.

En effet, les participations de l'État notifiées depuis le BP s'élèvent à 97 142 €, et concernent :

- le Service Public de la Petite Enfance (41 241 €),
- la mise sous pli des élections municipales (27 752 €),
- un complément du FNADT (27 500 €),
- le service minimum d'accueil dans les écoles (10 074 €),
- le versement du Centre National du Livre pour l'évènement Grains de Sel (575 €), déduction faite d'une baisse estimée de 10 000 € des aides à l'emploi-insertion.

Les participations des autres organismes augmentent de 298 223 €, en provenance de :

- la CAF (+ 242 500 € estimés par rapport au BP 2026),
- la MSA Provence Azur pour les accueils de loisirs et multi-accueils (30 862 €),
- la SOFIA pour Grains de Sel (19 000 €),
- l'Agence Nationale du Sport pour le projet Aisance aquatique (5 000 €),
- CITEO (861 €).

- **Chapitre 75**

Les autres produits de gestion courante enregistrent une augmentation nette de 21 995 € relative à :

- des avoirs et recettes diverses pour 100 000 €,
- une donation à la commune (assurance-vie) pour 99 440 €,
- des remboursements d'assurances suite à sinistres pour 65 384 €,
- une refacturation de 7 171 € à RDT 13 pour entretien de la voirie,
- l'ajustement à la baisse de 250 000 € de la prévision faite au BP 2026 au titre du produit attendu des astreintes d'urbanisme.

- **Chapitre 76**

Les produits financiers progressent de 3 111 € (revenus de parts sociales).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-DCM08_171126-BF

- **Chapitre 77**

Les produits spécifiques augmentent de 26 840 € suite à des versements de TEOM 2024 et 2025 payés à tort et remboursés par le Centre des Impôts Fonciers.

# 2. LES AJUSTEMENTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE LA DM1 2026

## 2.1. L'ANALYSE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chapitres | BP, BS, Reports | DM1 | TOTAL |
|---|---|---|---|
| 10 - Dotations | 1 972,46 € | | 1 972,46 € |
| 16 -Emprunts et dette assimilés | 11 669 888,16 € | 13 223,00 € | 11 683 111,16 € |
| 20 - Immobilisations corporelles | 1 103 156,29 € | - 48 227,00 € | 1 054 929,29 € |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 15 755,00 € | | 15 755,00 € |
| 21 -Immobilisations corporelles | 7 926 596,15 € | 63 884,00 € | 7 990 480,15 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 10 147 495,60 € | - 15 657,00 € | 10 131 838,60 € |
| 26 - Participations | | 6 000,00 € | 6 000,00 € |
| 45 - Opérations pour comptes de tiers | 217 665,71 € | 2,00 € | 217 667,71 € |
| **TOTAL opérations réelles** | **31 082 529,37 €** | **19 225,00 €** | **31 101 754,37 €** |

L'ajustement des dépenses réelles d'investissement s'élève à 19 225 €.

- **Les dépenses d'équipement**

Sur l'ensemble des chapitres 20, 21 et 23, les mouvements de crédits s'équilibrent (- 48 227 € au chapitre 20, + 63 884 € au chapitre 21 et - 15 657 € au chapitre 23).

Il s'agit de transferts de crédits à hauteur de 216 218 € permettant le financement en interne de :

- la prise en compte des révisions de prix pour le marché du CREM relatif à l'éclairage public à hauteur de 156 703 €,
- l'acquisition du bail commercial de l'enseigne « Marche Pas Pieds Nus » pour 33 225 €,
- l'acquisition d'un logiciel d'archivage pour 19 567 €,
- travaux électriques sur le Stade Delattre pour 6 723 €.

En outre, pour permettre l'exécution des dépenses en début d'exercice 2027 en attendant le vote du budget primitif, 320 000 € de crédits ont été redéployés entre crédits gérés en AP/CP et crédits hors programmes.

La DM1 prévoit également la création de deux autorisations de programme, « Écoles et crèches de demain » et « Hôpital », ainsi que l'augmentation des autorisations de programme « Équipements nouveaux » et « Rénovation énergétique ».

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-DCM08_171126-BF

- **Chapitre 16**

Ce poste prévoit le remboursement en capital de l'échéance trimestrielle de l'emprunt CEPAC, soit 13 223 €.

- **Chapitre 26**

Un crédit de 6 000 € est inscrit pour la prise de participation (actions) au capital de la SPL Énergies de Provence.

- **Chapitre 45**

Ce compte enregistre un complément de 2 € pour l'exécution de la convention avec la Métropole concernant les travaux de menuiseries au Pôle enfance, également prévu en recettes.

## 2.2. L'ANALYSE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chapitres | BP, BS, Reports | DM1 | TOTAL |
|---|---|---|---|
| 10 - Dotations (hors 1068) | 2 415 367,72 € | - 296 846,00 € | 2 118 521,72 € |
| 1068 - Affectation du résultat | 148 630,66 € | | 148 630,66 € |
| 13 - Subventions | 11 993 770,64 € | 527 358,00 € | 12 521 128,64 € |
| 16 -Emprunts et dette assimilés | 13 000 000,00 € | | 13 000 000,00 € |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 165 786,00 € | - 165 786,00 € | |
| 21 -Immobilisations corporelles | | 104,56 € | 104,56 € |
| 23 - Immobilisations en cours | | 7 833,00 € | 7 833,00 € |
| 27 - Autres immobilisations financières | 106 115,00 € | | 106 115,00 € |
| 45 - Opérations pour comptes de tiers | 217 665,71 € | 2,00 € | 217 667,71 € |
| 024 - Cessions d'actifs | 4 238 000,00 € | | 4 238 000,00 € |
| **TOTAL opérations réelles** | **32 285 335,73 €** | **72 665,56 €** | **32 358 001,29 €** |

L'ajustement des recettes réelles d'investissement s'élève à 72 665,56 €.

- **Chapitre 10**

Le produit notifié de la taxe d'aménagement s'élève à 603 154 €, soit une perte de recettes de 296 846 € par rapport à la prévision de 900 000 € inscrite au budget primitif 2026.

- **Chapitre 13**

Les subventions d'investissement augmentent de 527 358 € :

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-DCM08_171126-BF

- + 488 217 € de fonds de concours de la Métropole pour l'entretien des voies ex-départementales cédées par la Métropole à la commune, dont 162 739 € correspondant au montant inscrit au BP, par erreur au chapitre 204 et 325 478 € de complément,
- + 100 000 € de subvention du Département pour la vidéoprotection,
- - 55 812 € au titre de divers reliquats de dossiers de subvention devenus caducs,
- - 5 047 € sur le produit des amendes de police (notification de 794 953 € pour 800 000 € au BP).

- **Chapitre 16**

La prévision d'emprunt reste inchangée, toutefois une écriture neutre de 6 M€ permet de réimputer l'emprunt obligataire du compte 1641 (emprunts en euros) au compte 16318 (emprunts obligataires).

- **Chapitre 204**

Ce poste est réduit de 165 786 € soit :

- - 162 739 € réimputés au chapitre 13,
- - 3 047 € correspondant à l'attribution de compensation d'investissement au titre du transfert de la filière argile, perçue en fonctionnement au chapitre 73.

- **Chapitres 21 et 23**

Ces chapitres enregistrent respectivement un avoir sur facture de 104,56 € et un remboursement d'avances sur marché pour 7 833 €.

- **Chapitre 45**

Cf. Chapitre 45 en dépenses.